

LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES (SEA)



« Plus jamais ça ! ». C'est, selon la tradition orale, ce qu'aurait dit le colonel de Gaulle lorsqu'il dut arrêter, faute de carburant, l'avance de ses blindés, à la bataille de Montcornet, alors qu'à quelques kilomètres un train complet d'essence affrété par le Service des poudres attendait d'être distribué par les Services de l'artillerie.



Le SEA ravitaille toutes les forces : terrestres, maritimes et aériennes

La naissance :

La loi du 25 novembre 1940, créée, sous l'autorité unique du directeur central de l'intendance maritime, un organisme intégré qui reçoit pour la première fois l'appellation de service des essences des armées (SEA). Ce service comprend une direction centrale à Chamalières, un groupe de ravitaillement en essences du Nord à Paris (GREN), un groupe de ravitaillement en essences du Sud à Marseille (GRES), un autre en Afrique du Nord, à Alger (GREAN) et un dernier à Beyrouth pour le Levant et à Dakar pour l'Afrique occidentale française .

L'unification :

En Afrique du Nord, à l'issue de la campagne de Tunisie, le groupe de ravitaillement en essences d'Afrique du Nord est transformé en janvier 1943 en « direction générale du SEA » rattachée au département de la guerre qui constitue des unités chargées de l'exploitation des dépôts. Puis, entre juillet 1943 et avril 1944, d'autres unités sont mises sur pied, les compagnies de ravitaillement en essence (CRE), destinées au transport des carburants, à la gestion et l'exploitation de dépôts importants, à la construction et à l'exploitation des oléoducs et des résér-

voirs de campagne. Ces unités participent aux campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne et aux opérations de Corse et de l'île d'Elbe. Lors de la campagne de France, la fusion du service des essences métropolitain et de la direction générale venant d'Alger se fait très rapidement.

La réunification du service est consacrée par l'ordonnance du 17 mars 1945 qui institue un service militaire commun chargé de ravitailler en tous lieux l'ensemble des forces militaires du pays.

Un service pétrolier interarmées :

Le SEA connaît des évolutions visant à l'adapter toujours mieux aux besoins des forces. En 1987, une enquête sur la possibilité de son démantèlement est commanditée par le ministre de la Défense du

moment. Au cours de cette étude, le SEA est vivement défendu par les états-majors « clients », qui reconnaissent son efficacité et sa parfaite intégration aux forces. Des textes d'organisation adoptés en 1991 réaffirment le caractère interarmées du service en lui permettant d'adopter une organisation territoriale conforme à cette vocation et en concordance avec l'implantation des forces.

Les missions :

Le soutien pétrolier assuré par le SEA concerne l'ensemble des carburants, des lubrifiants et produits divers associés. Au-delà des trois armées et services, tous les organismes du ministère de la Défense peuvent bénéficier de ses prestations. A ce jour son soutien s'étend au-delà de la Défense à la Gendarmerie et à la Sécurité civile.



*Le SEA est engagé sur tous les théâtres d'opérations :
ici, au Mali, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan*

Le SEA un double rôle :

- d'une part, il est responsable de l'approvisionnement pour tous en produits pétroliers indispensables au soutien des forces. A ce titre, il s'assure :

- de la ressource, avec des garanties de disponibilité géographique et temporelle, de qualité, et dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics ;
- des transports amont, optimisés en terme de coûts, de sûreté et de sécurité ;
- de la continuité de la distribution justifiant l'entretien de stocks à caractère « stratégique » ;

- d'autre part, dans le cadre du soutien direct des forces, il réalise le déploiement, la mise en œuvre et l'entretien sur le théâtre des moyens nécessaires à l'approvisionnement en produits pétroliers et à la maintenance des matériels pétroliers de façon à assurer en permanence la distribution terminale au plus près de l'utilisateur (navire, aéronef ou camion-citerne tactique).

En outre, pour accroître l'efficacité de son soutien, le SEA participe à la conception de la logistique des forces armées. Cette participation est facilitée par l'insertion d'officiers du SEA dans les états-majors.

Conseiller technique pétrolier :

A ce titre, le SEA assume quatre attributions parfois partagées avec certains organismes des armées :

- la définition des spécifications et l'homologation des produits pétroliers et assimilés nécessaires aux armées ;
- la définition, la réalisation, la gestion et le soutien des matériels pétroliers ;



La qualité des produits doit être garantie en toutes circonstances

- dans son domaine de compétence, le contrôle technique et l'expertise, avec notamment le volet d'expertise des véhicules soumis à la réglementation du transport des marchandises dangereuses par la route ;
- l'exécution de prestations de service constructeur pour les installations pétrolières.

Organisation :

Le directeur central du Service des essences des armées :

L'ingénieur général des essences directeur central exerce son autorité sur l'ensemble du SEA. Il est secondé par un directeur central adjoint, officier du corps des ingénieurs militaires des essences, qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Il reçoit du chef d'état-major des armées des directives concernant les priorités et les délais à respecter, compte tenu de la programmation des moyens nécessaires au soutien des armées.

La direction centrale (DCSEA):

Située à Malakoff (Hauts-de-Seine), sous les ordres directs du directeur central, elle dirige et coordonne le fonctionnement du Service.

Elle comprend :

- **une division « Performance - Synthèse » (DPS)** qui, placée sous l'autorité du directeur central, propose la définition de la politique générale, les mesures d'organisation et d'adaptation du format du SEA. Elle exerce également ses attributions dans le domaine de la prévention et de la maîtrise du risque, du développement durable et de l'assurance qualité. Elle prépare la politique informatique, bureautique et télématique du Service. Le contrôleur technique des oléoducs est conseiller particulier du directeur central dont il relève directement dans le cadre de ses attributions.

• trois sous-directions fonctionnelles :

- **la sous-direction Opérations (SDO)** qui fait procéder en tout temps et en tous lieux à l'approvisionnement des armées en produits pétroliers relevant de la compétence du SEA. Elle est aussi responsable de la définition, de la réalisation et de

l'emploi des moyens du SEA en matériels et infrastructure.

Elle coordonne le fonctionnement général des organismes du SEA à l'extérieur de la France métropolitaine, en liaison avec les bureaux concernés de la DCSEA;

- **la sous-direction Ressources humaines (SDRH)** a pour mission d'élaborer la politique du personnel et de la faire appliquer. Elle assure la gestion du personnel militaire du SEA selon les directives du directeur central et celle du personnel civil dans le cadre fixé par la direction des ressources humaines du ministère de la défense;

- **la sous-direction Achats finances (SDAF)** est chargée de mettre en œuvre les politiques d'achat, financières (programmation et exécution) et oriente les actions du SEA en matière de comptabilité patrimoniale, budgétaire et analytique.

Trois grands pôles de compétences :

- **la base pétrolière interarmées (BPIA)** située à Chalon-sur-Saône, est l'organisme de formation et d'entraînement du personnel civil et militaire d'active ou de réserve du SEA, ainsi que de la formation



Présentation de matériel et entraînement sur la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône



Quelques moyens du SEA : camion-citerne, fût souple transporté sous élingue et bac souple de campagne pour kérosène.

pétrolière du personnel de la défense et des armées étrangères. Elle assure aussi la mise sur pied des détachements de soutien pétrolier au profit des forces, qu'elles soient en métropole ou projetées n'importe où dans le monde. Elle constitue un pôle d'expertise en infrastructure et matériel pétroliers et en gestion administrative comptable et financière;

• **la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA)** située à Nancy est le principal organisme d'exécution de l'ensemble des opérations relatives à la gestion technique, administrative, comptable, financière, et informatique du SEA.

La DELPIA comprend :

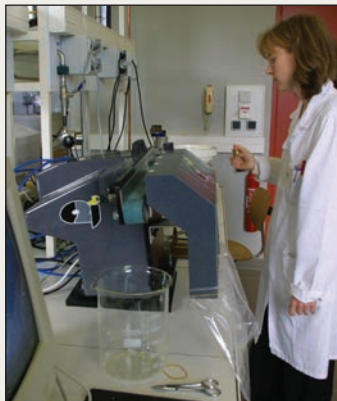
- un siège, situé à Nancy, qui est l'organisme de commandement ;
- des organismes extérieurs :

□ le centre de soutien logistique du service des essences des armées (CSLSEA) situé à Montereau (Seine-et-Marne), qui a pour mission essentielle d'assurer le soutien en matériels.

□ cinq échelons de proximité des établissements des essences (EPEE) adossés à cinq structures de l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) réparties sur le territoire métropolitain (Saint-Germain-en-Laye, Metz, Marseille, Rennes et Bordeaux).

□ les établissements pétroliers du SEA en métropole (multi fonctions ou auprès des bases aériennes, navales, aéronavales, de l'aviation légère de l'armée de Terre);

• **le Centre d'expertise pétrolière interarmées (CEPIA)** situé à Marseille est l'organisme d'exécution de la DCSEA, assurant l'ensemble des activités d'ana-



Le centre d'expertise pétrolière interarmées de Marseille

lyses et de développements des produits et matériels pétroliers distribués par le SEA aux forces armées ou utilisés par le SEA dans le cadre de ses missions.

L'utilisation des réseaux oléoducs au SEA :

Le SEA ravitaille plusieurs de ses dépôts par oléoducs et affecte ou détache plusieurs de ses personnels auprès du **SNOI** (service national des oléoducs interalliés) et de **TRAPIL** (« société des transports par pipelines ») : entreprise privée à laquelle a été confiée l'exploitation de la

partie française de l'oléoduc de l'OTAN). Le **CEPS** (centre Europe pipeline system) est une mission militaire qui consiste à assurer de manière continue le ravitaillement en carburants des bases militaires aériennes et logistiques implantées sur le territoire centre Europe, mais aussi à l'extérieur de ce territoire par le recours à des moyens de transport complémentaires. Cette mission s'exerce dès le temps de paix, mais aussi bien évidemment en temps de crise ou de guerre. Il est d'usage de désigner la partie française du CEPS par le sigle **ODC** (oléoducs de défense commune).



Dépôt pétrolier

Les ODC :

Les installations des ODC en France comprennent :

- environ 2 200 km d'oléoducs interconnectés, représentant une capacité de 128 000 m³ ;
- 14 dépôts pétroliers d'une capacité de stockage de 510 000 m³ (82 réservoirs de capacité unitaire allant de 2 700 à 10 700 m³);

- 35 stations de pompage haute pression.

Les ODC assurent en France environ la moitié des approvisionnements en produits pétroliers nécessaires aux forces françaises, grâce aux établissements du SEA qui lui sont directement rattachés :

- 3 dépôts d'infrastructure : Orges, Bouy, Hesse (Sarrebouurg);

- 5 dépôts essence air installés sur bases aériennes : Nancy-Ochey, St-Dizier, Istres, Orange et Luxeuil.

Le SNOI :

Le Service national des oléoducs interarmées (SNOI) est placé sous la double autorité du ministère de l'Économie et du ministère de la Défense. C'est un organisme interarmées de l'état-major des Armées.

Le SNOI assure les responsabilités de la France en tant que pays hôte du CEPS en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau située en France.

TRAPIL :

TRAPIL est une société civile entièrement privatisée depuis 1995, avec pour actionnaire principal la société TOTAL.

Outre les ODC, la société TRAPIL opère sur deux autres réseaux :

- le Havre - Paris (LHP) dont elle est propriétaire;

- le Méditerranée - Rhône (PMR) pour le compte de la société du pipeline Méditerranée.

Une convention d'exploitation est négociée chaque année entre l'Etat et la société TRAPIL pour préciser les prestations de services qui doivent être assurées par cette société pour les oléoducs dont TRAPIL est l'exploitant, et pour les parcs de stockage dont le directeur du SNOI est l'exploitant et qui délègue cette charge à TRAPIL.

Dans une perspective de développement durable, les actions du SEA sont orientées vers une gestion durable des emprises sur lesquelles il est installé se traduisant par le souci constant de la prévention et de la

Déballastage d'un pétrolier ravitailleur de la Marine nationale au Lazaret



Ravitaillement d'un avion de la Sécurité civile

gestion des pollutions et des risques liés aux activités de stockage et de manipulation des hydrocarbures liquides ainsi que la formation du personnel.

Dans ce domaine, une formation initiale et continue est conduite à la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône en vue de promouvoir une véritable éducation à l'environnement et de permettre l'appropriation de ce concept par le personnel.

Quelques chiffres en guise de conclusion :

Cessions de carburant du SEA en 2013 :

Essence : 5 000 m³

Gazole et carburéacteur diesel :

102 000 m³

Gazole de navigation : 133 000 m³

Essence aviation : 2 900 m³

Carburéacteurs : 600 000 m³

Fuel Oil domestique : 14 000 m³.

Répartition par bénéficiaire :

Armée de l'Air : 414 000 m³ soit 48 %

Marine nationale : 210 000 m³ soit 25 %

Services communs et unités ravitaillantes : 83 000 m³ soit 10 %

Armée de Terre : 48 000 m³ soit 6 %

Délégation générale de l'Armement :

13 000 m³ soit 2 %

Autres (Gendarmerie, hors Défense, armées alliées) 83 000 m³ soit 10 %.

*Ravitaillement d'un
aéronef de nuit*



*Ravitaillement en
Polynésie.*